



À LA FAO, NOUS NE TOLÉRONS PAS L'EXPLOITATION ET LES ATTEINTES SEXUELLES



En tant qu'ambassadeurs de la FAO,
nous nous efforçons de toujours
respecter la mission et les valeurs
de l'Organisation.

L'expression «exploitation sexuelle» désigne le fait
d'abuser d'un rapport de force ou de confiance afin
d'exiger des faveurs sexuelles en contrepartie d'un
avantage pécuniaire, social ou politique.

L'expression «atteintes sexuelles» recouvre tout
abus sexuel commis avec force, contrainte ou à la
faveur d'un rapport inégal, la menace d'un tel abus
constituant aussi une atteinte sexuelle.



Tous les membres du personnel et les partenaires opérationnels de la FAO doivent:

- ✓ *Connaître*, respecter et faire respecter la politique de l'Organisation en matière de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et son Code de conduite éthique;
- ✓ *Traiter* les bénéficiaires, partenaires et collègues de l'Organisation avec respect et dignité;
- ✓ *Inform*er le service de signalement de la FAO s'ils sont témoins ou ont connaissance d'une exploitation ou d'une atteinte sexuelle;
- ✓ *Collaborer* aux enquêtes sur les exploitations et les atteintes sexuelles qui sont menées par le Bureau de l'Inspecteur général.

Nous disons NON à l'exploitation et aux atteintes sexuelles:

- ✗ Il est interdit d'exiger des faveurs sexuelles en contrepartie de la distribution d'aide (aliments, vêtements, abri ou espèces).
- ✗ Tout acte sexuel, quel qu'il soit, avec un garçon ou une fille de moins de 18 ans est interdit.
- ✗ Il est interdit d'abuser de sa position hiérarchique dans le cadre d'un rapport sexuel avec un bénéficiaire.
- ✗ Il est interdit d'acheter les services d'un travailleur ou d'une travailleuse du sexe, même dans les pays où la prostitution est autorisée par la loi.
- ✗ La traite d'êtres humains à des fins de prostitution est interdite.
- ✗ Il est interdit d'offrir de l'argent, un emploi ou un cadeau en contrepartie d'un rapport sexuel ou d'un rendez-vous en tête à tête.



En cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, veuillez informer le service de signalement de la FAO. Scannez le code QR ou consultez le site www.fao.ethicspoint.com pour en savoir plus.